

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 1<sup>er</sup> RALLYE VHC « Jean Luc THERIER »

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.*  
Le 1<sup>er</sup> Rallye VHC « Jean Luc THERIER » - doublure du Rallye Régional de NEUFCHATEL EN BRAY - reprend l'ensemble du Règlement Particulier du 37<sup>ème</sup> Rallye Régional de NEUFCHATEL EN BRAY à l'exception des points suivants:

### PROGRAMME - HORAIRES

Voir règlement particulier du 37<sup>ème</sup> Rallye Régional de NEUFCHATEL EN BRAY

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile VAL DE BRESLE organise le 1<sup>er</sup> Rallye VHC « Jean Luc THERIER » en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le **23-03-2022** sous le numéro **26** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **243** en date du **24-03-2022**.

#### *Comité d'Organisation*

Président : Benoit Debeauvais .....  
Membres : Eric Fleurman, Christophe Durand, Hervé Larue .....  
Secrétariat du Rallye, Adresse : chez Eric Fleurman, 1, rue des tuileries 76270 Bully.....  
Téléphone : 06.14.85.59.96.....  
Fax : mail : eba@gmx.fr.....  
Permanence du Rallye : avant le rallye, au secrétariat du rallye. Durant le rallye, au PC, à la Boutonnière..  
Lieu, date, horaire : voir ligne précédente, de 9h00 à 19h00

#### *Organisateur technique*

Nom : ECURIE BRAYONNE AUTOMOBILE .....  
Adresse : 1, rue des Tuileries 76270 Bully

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **1.1P. OFFICIELS**

Identique au règlement rallye « moderne »

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 1<sup>er</sup> Rallye VHC « Jean Luc THERIER » compte pour :

- Coupe de France des Rallyes VHC 2021 coefficient 1
- Championnat de la Ligue automobile de Normandie des rallyes VHC 2021

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Identique au règlement rallye « moderne »

### ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Identique règlement moderne. Utiliser la demande d'engagement spécifique VHC

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 15 voitures maximum. Le nombre maximum de partants ne sera pas supérieur à 145 voitures. Soit 130 modernes et 15 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 15 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 145 équipages au total.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 240 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 480 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 4.3P. ASSISTANCE

Voir règlement particulier du 37<sup>ème</sup> Rallye Régional de NEUFCHATEL EN BRAY

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Voir règlement particulier du 37<sup>ème</sup> Rallye Régional de NEUFCHATEL EN BRAY

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 6.1P. DESCRIPTION

Rallye identique au rallye « moderne »

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Dates et Horaires identiques au rallye « moderne »

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

**A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.**

## ARTICLE 10P. PRIX

*Chacun des équipages classés recevra une coupe.*